

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°075/2026
Modifiant le stationnement et la circulation dans l'agglomération,

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1,

Vu le code de la voirie routière

Vu le Code de la Route et les décrets subséquents,

Vu la publication du CERTU portant sur la signalisation temporaire – voirie urbaine,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du Livre I, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'il convient de modifier la circulation et le stationnement dans l'agglomération pour la réalisation des travaux de reprise des nids de poules par la société Travaux Publics Ile de France.

ARRETE

Article 1 : Du 21/05/2026 au 03/06/2026, le stationnement et la circulation seront modifiés dans l'agglomération.

Article 2 : Des panneaux réglementaires seront placés pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise Travaux Publics Ile de France.

Article 3 : Tout stationnement de véhicules dans la zone d'interdiction sera considéré comme gênant conformément à l'article R417-10 du Code de la Route sous peine de verbalisation et mise de fourrière.

Article 4 : En conformité avec les instructions interministérielles du 6 novembre 1992, la chaussée et les trottoirs devront être en parfait état après les travaux. En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de l'entreprise Travaux Publics Ile de France demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de la police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- l'entreprise Travaux Publics Ile de France

Fait à Crégy-lès-Meaux le 18/05/2026

Par délégation

Mme Nathalie DURON

4^{ème} Adjointe au Maire déléguée à l'aménagement urbain

Transition écologique et biodiversité

